

24. MAISON MODERNE ALVÉOLE

Historique

Au début des années 1970, la capacité d'accès à la propriété des ménages diminue. Face à ce phénomène, l'entreprise Paravert Construction développe une typologie architecturale particulière dans le but de réduire les coûts de construction. L'entreprise opte pour une habitation de forme hexagonale. Ce choix est motivé par l'idée que cela permet, plus facilement que pour des maisons traditionnelles de forme rectangulaire, une gamme presque infinie de groupements à coûts moindres. De plus, cette forme donnerait la possibilité de construire le module en grande quantité sans toutefois générer une répétition monotone. En vue d'abaisser davantage le coût de construction, et donc d'achat, l'entreprise a aussi employé une méthode de construction de maisons préfabriquées et favorisé la construction de maisons jumelées.

Le projet prévoit dans sa première phase la construction de 1 500 maisons unifamiliales et dans ses phases ultérieures la construction de maisons à logements multiples sur la même forme d'habitation, ainsi que la construction d'un vaste centre commercial. Finalement, environ 300 maisons unifamiliales ont été construites en 1971, réparties en 200 maisons unifamiliales d'un étage et de 100 maisons unifamiliales de deux étages.

Ces maisons sont généralement construites dans la paroisse de Saint-Bruno dans les limites de l'ancienne municipalité de Vimont, aujourd'hui connue comme le quartier des Abeilles.

Composantes principales



Caractéristiques distinctives

- Plan hexagonal. Un deuxième module peut être jumelé;
- Bâtiment d'un ou deux étages sans soubassement apparent;
- Toit à fausses mansardes descendant jusqu'à la base des fenêtres pour les bâtiments d'un étage et jusqu'au niveau du plancher du deuxième étage pour les bâtiments de deux étages;
- Entrée principale sur le côté du bâtiment au niveau du sol et adjacente à l'entrée de garage;
- Deux tailles d'ouvertures standardisées disposées selon l'agencement des modules d'habitation;
- Utilisation de parements légers (vinyle, aluminium). La fausse mansarde est quant à elle recouverte de bardeaux d'asphalte aux couleurs variées;
- Absence d'ornementation.

24. MAISON MODERNE ALVÉOLE

Conseils de rénovation patrimoniale

1. Toiture

- | | |
|-----|--|
| 1.1 | Préserver la forme du toit plat en évitant l'ajout d'une structure de toit en pente ou autre. |
| 1.2 | Conserver l'apparence et les dimensions des fausses mansardes. |
| 1.3 | Respecter le style de revêtement en bardeaux d'asphalte des fausses mansardes dans le cas d'un remplacement. |

2. Revêtements muraux

- | | |
|-----|--|
| 2.1 | Respecter la composition et le style des revêtements des murs extérieurs sur toutes les façades dans le cas d'un remplacement : des planches de vinyle ou d'aluminium pour la partie basse et du bardeau d'asphalte de couleurs variées pour la partie en fausse mansarde. |
|-----|--|

3. Portes et fenêtres

- | | |
|-----|---|
| 3.1 | Entretenir les portes et fenêtres d'origine afin d'éviter d'avoir à les remplacer. |
| 3.2 | Respecter le style, la disposition centrale sur chaque façade et les dimensions standardisées des ouvertures pour les portes et fenêtres. Ne pas ajouter de nouvelles ouvertures. |

4. Éléments en saillie

- | | |
|-----|---|
| 4.1 | Entretenir les éléments d'origine afin d'éviter d'avoir à les remplacer. |
| 4.2 | Retirer des éléments qui pourraient avoir été ajoutés pour retrouver la volumétrie d'origine. |

6. Agrandissements

- | | |
|-----|---|
| 6.1 | Les agrandissements sont fortement déconseillés et sont assujettis aux dispositions du PIIA des Abeilles. |
|-----|---|



Il est important de noter que des règles s'appliquent à tout projet d'agrandissement et qu'il vous faut vous assurer de la conformité de votre projet aux normes en vigueur. Notez aussi qu'il est obligatoire d'obtenir un permis avant de lancer les travaux d'agrandissement de votre habitation.

Par ailleurs, avant de déposer votre demande de permis, il est nécessaire de vérifier la réglementation applicable à votre propriété en consultant l'outil Info-règlements ou en contactant la Ville à travers la section Mon Dossier du site web ou en appelant au 311.

